



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

🏰🏰🏰🏰

Séance du **Judi 14 décembre 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **44**
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**
 Nombre de membres excusés : **3**
 Nombre de membres absents : **6**

Date de convocation :
7 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
20 DEC. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :
20 DEC. 2023

7 - Finances Locales
7.10 - Divers

Objet : Mise en place du dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Annie ROSSI		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	44	0	8	3	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			52		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suite à la clôture du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), l'Intercom de la Vire au Noireau, afin de poursuivre son engagement auprès des commerces de proximité, et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire, a mené une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle aide de soutien à destination des commerçants et artisans.

De même, la Région Normandie conforte également les outils et aides régionales existants par un dispositif nouveau appelé ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) ayant pour objet, de conforter les centralités normandes, favoriser leur attractivité et la revitalisation des centres-bourgs.

Ces réflexions ont conduit à la mise en place d'une stratégie commune de redynamisation commerciale pour les trois années à venir (2024-2026) en partenariat avec la Région Normandie, porteuse du dispositif, qui se décline selon le plan d'actions suivant :

PRÉSENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) :

L'Intercom de la Vire au Noireau compte 48.000 habitants ; c'est un EPCI créé depuis 2017 qui regroupe 17 communes membres. Le territoire se compose de 5 pôles de proximité et 4 pôles Petites Villes de Demain (PVD), il est à la fois industriel et rural.

Objectifs :

Permettre une connaissance permanente de la structuration du territoire en matière de commerce et d'artisanat, des leviers d'actions, des partenariats, des attentes des habitants et des élus pour développer des actions cohérentes et efficaces ; l'action permet l'évaluation permanente des politiques publiques mise en place dans le domaine du commerce et de l'artisanat.

RÈGLEMENTATION

Objectifs :

Maîtriser les nouvelles implantations commerciales en dehors des centres-villes et centre bourg, Cœurs de villages. Favoriser la revitalisation des friches dans les secteurs urbains. L'objectif de ce dispositif étant de renforcer l'attractivité des activités situées en centres-villes lié au programme Action de ville et les centres bourgs labellisés Petites Ville de Demain.

IMPLANTATION

Objectifs :

Assurer une gestion proactive des locaux commerciaux dans les périmètres marchands de Centre-ville et centre bourg et les cœurs de village ;

Favoriser le maintien de commerces multi-services de proximité.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS - INVESTISSEMENT

Objectifs :

Renforcer l'attractivité des activités situées en centres villes et centres bourgs en accompagnant la rénovation et la modernisation des points de vente ;

Augmenter la fréquentation des points de vente et l'évolution du chiffre d'affaires ;

Réussir la transition écologique des très petites entreprises.

Rayonnement indirect : Accroissement d'activités économique pour les entreprises locales de travaux

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ :

Sont éligibles les EPCI engagés dans des programmes locaux d'intervention destinés à réaliser des investissements de modernisation de leurs commerces. L'aide régionale sera obligatoirement inscrite dans le contrat de territoire 2023-2027 signé avec l'EPCI bénéficiaire.

Intervention différenciée dépendant du potentiel fiscal de l'intercommunalité, avec un maximum de subvention régionale fixé à 400.000 € par EPCI pour 3 ans :

Aide quadruplée par rapport à la participation de l'EPCI (4 pour 1) pour les intercommunalités à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie :

Pour l'Intercom de la Vire au Noireau : 303,39 € potentiel fiscal par habitant pour une moyenne de 342,11 € soit 1 € pour 4 €

Ainsi l'effort porté par l'intercom de la vire au Noireau générera une capacité d'intervention totale de :

- **Intercom** : 100.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans
- **Région** : 400.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023 et de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place du dispositif ACTe sur une durée de 3 ans (2024-2026) par l'Intercom de la Vire au Noireau, et les 9 communes concernées : Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues-de-Sienne, Saint-Denis-de-Méré, Souleuvre-en-Bocage, Terres-de-Druance, Valdallière et Vire Normandie ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette opération.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Gilles MALOISEL



La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE